



BULLETIN DE SOUTIEN

Oui, je souhaite soutenir les Bio Projets

Je laisse libre choix de l'affectation de mon don

Je souhaite que mon don soit affecté à l'axe¹ :

- Plus de bio locale Une bio locale plus durable Recherche boost

Montant de mon don²: 30€ 50€ 100€ autre montant.....

Je bénéficie d'une déduction fiscale au titre de :

- l'impôt sur le revenu l'impôt de solidarité sur la fortune l'impôt sur les sociétés

Vous êtes assujetti(e) à l'Impôt sur le revenu

Bénéficiez de **66% de déduction** du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un don de 100 € vous revient à 34€ après déduction

Vous êtes assujetti(e) à l'Impôt sur la Fortune Immobilière

Bénéficiez de **75% de déduction** du montant de votre don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Vous êtes assujetti(e) à l'Impôt sur les sociétés

Bénéficiez de **60% de déduction** du montant de votre don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

MES COORDONNEES³

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

- Je souhaite rester donateur anonyme⁴ Je souhaite m'abonner à la Newsletter

Merci de nous envoyer votre bulletin de soutien accompagné de votre chèque libellé à notre ordre à l'adresse suivante

Pôle Bio Massif Central
VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe - BP 35
63370 Lempdes

(Pour tous autres moyens de paiements, merci de nous contacter au 04 73 98 69 57)

¹ Si l'axe que vous avez choisi de soutenir voit son financement excédentaire, ou ne peut pas ou plus être réalisé pour contraintes opérationnelles, votre don pourra être ré-affecté au financement d'un autre axe soutenu dans le cadre de l'Initiative Bio Massif Central.

² Pour tout don supérieur ou égal à 10 euros, un reçu vous sera automatiquement adressé. Pour les dons inférieurs à 10 euros, le reçu sera envoyé sur demande

³ Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif du Pôle Bio Massif Central. En application du règlement général des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données.

⁴ Votre nom et prénom n'apparaîtront dans aucun support de communication du Pôle Bio Massif Central et de l'Initiative Bio Massif Central.